



MAIRIE
DE
VAUDREUILLE
31250

Tél. 05 61 27 63 43

Mairie.vaudreuille@wanadoo.fr

République française

Département de la Haute-Garonne

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT
AUTORISATION DE DEBIT DE BOISSONS**

Arrêté n°10.2024

Le maire de la Commune de **VAUDREUILLE (31250)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-28, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8,

Vu les articles L3321-1, L3332-1, L3332-3, L3332-6, L3334-1 et L3334-2 du Code de la santé publique,

Vu l'arrêté préfectoral sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L3335-4 du Code de la santé Publique,

Vu la demande en date d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, présentée par le Comité des Fêtes (31250) représentée par son Président Mr Claude GAMBINI, en vue de l'organisation du vide grenier du 8 mai 2024,

Arrête

ARTICLE UNIQUE : le Comité des fêtes est autorisé à ouvrir un débit de boisson temporaire de 3^{ème} catégorie le 8 mai 2024 de 6h00 à 20h00 à l'occasion de l'organisation du vide grenier, à charge pour le Comité des fêtes de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

A VAUDREUILLE, le 25 Avril 2024

Le Maire, J.LAGOUTTE



Ouverture de la Mairie:– Mardi de 9h à 12h00 et de 14h00 à 17h00 - Jeudi de 9h00 à 18h00
Permanence téléphonique : Vendredi de 09h00 à 12h00